PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD ☆ HAUTE-GARONNE 31140 ☆

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

COMMUNE DE FONBEAUZARD
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Juillet 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Procurations : 4
Absents : 0
Date de la convocation : 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMRHANI Mostafa, Maire.

Etaient présents : M. LAMHRANI Mostafa, M. BLOCKLET Nicolas, M. CRAYSSAC Bernard, Mme CREVEL Sarah, Mme CRINON Eléa, Mme DE MATOS RUBBO Laetitia, M. DELEDICQ Arnaud, Mme DELEDICQ Emmanuelle, Mme DIRAT Alexandra, M. DUBOS Hervé, M. GALAUP Didier, Mme MIGNOT Mélanie, Mme MOYEN Marie-José, M. NGUAMA Assogho, M. PALOP Marc, Mme PANERO Justine, Mme PRONO Corine, M. RUIZ Sylvain, M. SIDOR Frédéric.

Absents représentés : Mme CALUS Emma a donné son pouvoir à Mme PRONO Corine, M. LACAZE Julien a donné son pouvoir à M. RUIZ Sylvain, Mme PARISATO Sarah a donné son pouvoir à Mme MIGNOT Mélanie, M. RENAUX Antoine a donné son pouvoir à M. BLOCKLET Nicolas.

Absent non représenté :

Secrétaire de séance (art. L2121-4) : Mme CRINON Eléa

Formant les membres en exercice.

Ordre du jour *:*

I- Affaires générales :

1)Désignation du secrétaire de séance

2)Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 19 mai

3)Délibération de principe pour les petits travaux urgents par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

4)Délibération pour versement subvention exceptionnelle à la suite de l'organisation du vide-greniers par l'Amicale Loisirs et Culture) et décision modificative n°2

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD ★ 04 ★ HAUTE-GARONNE 31140

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

5)Délibération pour décision modificative du budget n°3
6)Délibération pour désignation des deux référents(es) "Egalité femmes-hommes" pour Toulouse Métropole
7)Délibération pour dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2027
8)Délibération pour indexation des prix du prestataire CRM pour la reconduction tacite du contrat de restauration
9)Délibération relative à la révision des tarifs et à la modification des conventions de location des salles municipales
10)Régularisation foncière : cession d'une emprise d'environ 21 m² sur le domaine communal
11)Délibération autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel informatique et d'un visiophone.
12)Questions diverses : Reconduction tacite pour la 2ème année du marché public relatif à la gestion du service Enfance-Jeunesse par le LEC - Information concernant le renouvellement des défibrillateurs sur la commune

II- Point des commissions :

1) Action sociale
2) Démocratie
3) Finances
4) Culture
5) Associations
6) Scolaire, Enfance et Jeunesse

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée l'inscription à l'ordre du jour le vote du versement d'une subvention exceptionnelle suite à l'organisation de la fête locale de Fonbeauzard à l'association du Comité des Fêtes. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition en rajout au Point 4.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD ☆ HAUTE-GARONNE 31140

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

I- Affaires générales :

Point 1. Désignation du secrétaire de séance
Madame Eléa CRINON est désignée secrétaire de séance.

Point 2. Approbation du procès-verbal des 2 dernières séances du conseil municipal en date du 19 mai et du 05 juin 2026

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du 19 mai 2026 ainsi que celui de la séance en date du 05 juin 2026 concernant les élections sénatoriales, pour signature.
Aucune observation n'étant faite, les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 3. Délibération de principe pour les petits travaux urgents par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.
Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Monsieur DUBOS demande qui est tenu de payer les 10 000 € engagés. Monsieur le Maire répond que le coût des travaux reste à la charge de la commune. Le présent principe permet uniquement d'engager les travaux de faible coût jusqu'au montant annuel de 10 000 €. Si ce montant est atteint, les travaux devront être mis au vote en Conseil Municipal. Le principe est d'éviter des délais trop longs à la réalisation de certains travaux qui peuvent s'avérer urgents, entre deux Conseils Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à engager les travaux correspondant dans la limite de 10 000€ par an, pour la durée du mandat.

Point 4. Délibération pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la suite de l'organisation du vide-greniers par l'Amicale Loisirs et Culture et décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Amicale Loisirs et Culture ayant organisé son vide-grenier les 06 et 07 juin 2026, pour un montant de 1 420 €.
Il est rajouté à l'ordre du jour, le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête locale, d'un montant de 1 340 €.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD HAUTE-GARONNE 31140

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

En acceptant le reversement des droits de place aux associations organisatrices des événements cités, il convient d'effectuer une décision modificative du budget principal de la commune s'équilibrant à 2760 € avec l'inscription de l'encaissement des inscriptions en recettes à l'article 7032 et du versement de la subvention en dépenses à l'article 65748.

Objets : **Subventions exceptionnelles ALC et Comité des**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65748 (65) : Subv.fonct.autres personnes dr	1 420,00	7032 (70) : Stationnement et location voie p	1 420,00
65748 (65) : Subv.fonct.autres personnes dr	1 340,00	7032 (70) : Stationnement et location voie p	1 340,00
	2 760,00		2 760,00
Total Dépenses	**2 760,00**	**Total Recettes**	**2 760,00**

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés par 22 voix Pour et 1 abstention de M. DUBOS Hervé, approuve le versement des subventions exceptionnelles aux associations concernées, la décision modificative afférente et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

Point 5. Délibération pour décision modificative du budget n°3

L'assemblée est informée qu'il convient d'intégrer les frais d'études aux travaux réalisés par une écriture comptable.
Les frais d'études réalisées en amont de travaux d'investissement sont d'abord comptabilisés à l'article 203 tant que le projet n'est pas encore réalisé. Suite à la réalisation des travaux, elles sont "rattachées" au coût final des travaux pour donner une vision complète du coût réel de l'investissement public. Pour cela, une régularisation comptable doit être effectuée.

Les écritures s'équilibrent au chapitre 041, pour un montant de 10 661 € en dépenses et en recettes.
Les frais d'études concernent les travaux de la mise aux normes du groupe scolaire, d'installation de la pompe à chaleur ainsi que les frais d'études de suivi de la construction de la des fêtes antérieures à 2006. Ces travaux ayant été réalisés ou en cours de réalisation, il est nécessaire de procéder à l'intégration de leurs études.

M. PALOP demande quel est l'impact budgétaire de cette opération et fait le constat que les frais d'étude pour l'installation de la pompe à chaleur sont élevés.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI

Monsieur le Maire explique que c'est une opération d'ordre qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Il n'y a pas d'impact pouvant déséquilibrer le budget.

Concernant le coût des frais d'études réalisés pour l'installation de la pompe à chaleur, il a été nécessaire d'effectuer des études complémentaires afin de pouvoir rentrer dans les critères subventionnables par Toulouse Métropole.

M. PALOP demande pourquoi les frais d'études concernant le suivi de la construction de la salle des fêtes datant de 2006, n'ont-ils pas fait l'objet d'une régularisation à ces temps-là.

Il est expliqué à l'assemblée que l'obligation d'apurement des comptes d'attentes est renforcée avec le passage à la nomenclature comptable M57. Un travail est effectué conjointement avec le SGC sur divers travaux concernant les éléments actifs de la commune, dont ces travaux comptables.

Objets : **Intégration des frais d'études**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (041) : Bâtiments publics	1 440,00	203 (041) : Frais d'études, recherche, dévelo	1 440,00
2131 (041) : Bâtiments publics	67,20	203 (041) : Frais d'études, recherche, dévelo	67,20
2131 (041) : Bâtiments publics	6 360,00	203 (041) : Frais d'études, recherche, dévelo	6 360,00
2131 (041) : Bâtiments publics	2 793,00	203 (041) : Frais d'études, recherche, dévelo	2 793,00
	10 660,20		10 660,20
Total Dépenses	**10 660,20**	**Total Recettes**	**10 660,20**

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative n°3 du budget 2026 et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

Point 6. Délibération pour désignation des deux référents(es) "Egalité femmes-hommes" pour Toulouse Métropole

Monsieur le Maire explique que dans une perspective de volonté conjointe et collective avec la Métropole, de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre les discriminations et de garantir à chacune et chacun les mêmes droits, les mêmes opportunités et la même reconnaissance, Toulouse Métropole demande de bien vouloir désigner au sein de notre commune une ou deux personnes référentes sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces référentes et référents auront vocation à :

- Relayer les initiatives métropolitaines au niveau communal
- Participer aux temps d'échanges et de travail organiser par la Métropole
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions locales en faveur de l'égalité

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Ce réseau permettra de favoriser le partage d'expériences, d'outils et de bonnes pratiques, ainsi que la co-construction d'actions concrètes au plus près des territoires.

1er temps fort prévu le 08 septembre à 09h, pour échanger sur les enjeux prioritaires.
Un second rendez-vous aura lieu le 06 octobre à 09h pour la présentation de l'évaluation de l'actuel plan d'action et ainsi coconstruire les orientations du prochain.

Monsieur le Maire propose que nous procédions à la nomination d'une référente et d'un référent. L'assemblée approuve sans observation faite.

Madame MIGNOT Mélanie souhaite se proposer. Monsieur DELEDICQ Arnaud également.

Aucune autre candidature n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité des membres présents et représentés, par 23 voix Pour, Mme MIGNOT Mélanie et M. DELEDICQ Arnaud, respectivement référentes et référent « Egalité femmes-hommes » auprès de Toulouse Métropole.

Point 7. Délibération pour dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2027

Monsieur le Maire informe qu'au regard des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code du travail, notamment son article L3132-26, ainsi que de l'accord relatif à la limitation des ouvertures des commerces de Haute-Garonne les dimanches et jours fériés pour l'année 2027, l'assemblée est invitée à prendre connaissance du projet de délibération de Toulouse Métropole relatif à ce dispositif. Si ces dispositions relatives à la dérogation au repos dominical recueillent l'agrément de l'assemblée, le Conseil Municipal sera invité à délibérer et à adopter une délibération conforme à celle proposée par Toulouse Métropole.

Les modalités d'ouverture dominicale des entreprises proposées :

- Pour l'ensemble des commerces de détail (hors secteurs de l'ameublement et du Bricolage visés par des dispositions spécifiques, et secteur de l'automobile visé par des Journées Nationales Constructeurs), seront autorisés à ouvrir le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver (soit le 10 janvier), le premier dimanche suivant le début des soldes d'été (soit le 04 juillet), le 05 septembre, le 28 novembre, le 5 décembre, le 12 décembre, et le 19 décembre 2027.
- Pour l'ensemble des commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², seront autorisés à ouvrir 7 dimanches parmi les 10 dimanches suivants : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver (soit le 10 janvier), le premier dimanche suivant le début des soldes d'été (soit le 04 juillet), le 14 mars, le 18 avril, le 05 septembre, le 28 novembre, les 5,12,19 et 26 décembre 2027.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI



- Pour les professionnels du secteur de l'automobile, sont autorisés à n'ouvrir pas plus de 5 dimanches en 2027 tels que définis par les Journées Nationales des Constructeurs (non renseignés à ce jour).
- Pour les professionnels du secteur de l'ameublement ont défini 7 dimanches pour 2027, à savoir : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver (le 10 janvier), le premier dimanche suivant le début des soldes d'été (le 04 juillet), le 05 septembre, le 28 novembre, le 05 décembre, le 12 décembre, et le 19 décembre 2027.

M. DUBOS s'interpelle sur la nécessité de la commune à délibérer sur ce sujet-ci.
Monsieur le Maire explique que Toulouse Métropole délibérera qu'après la prise de connaissance des communes, car il s'agit là de commerces se trouvant également sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, approuve le dispositif de dérogation au repos communal dans le commerce de détail et décide d'émettre un avis favorable, pour l'année 2027, à l'ouverture dominicale des entreprises selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

Point 8. Délibération pour indexation des prix du prestataire CRM pour la reconduction tacite du contrat de restauration

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'augmentation contractuelle appliquée par le prestataire CRM dans le cadre de la restauration scolaire, selon l'indexation prévue dans le contrat, soit une hausse de 1,57 % à effet du 1er septembre 2026. Cette revalorisation concerne l'ensemble des repas et goûters livrés en liaison froide aux différentes structures (scolaire, péri et extrascolaire, Petite Enfance) :

	Tarif actuel HT	Augmentation %	Tarif HT au 01/09/2026 HT
70001003- Repas Maternelle	3,4108€	1.0157	3.4643€
70001007- Repas Elémentaire	3,5844€	1.0157	3,6407€
700001144 - Goûters	1,1437€	1.0157	1,1617 €
700001013 Repas Adulte (personnels)	3,9623€	1.0157	4.0245€
70000960 – Repas Micro-crèche	3,4312€	1.0157	3,4851 €

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD ★ HAUTE-GARONNE 31140 ★

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

SOIT EN TTC

	Prix actuel :	Nouveaux prix au 01/09/2026 :
Repas maternelle :	3.60 €	3.65 €
Repas élémentaire :	3.78 €	3.84 €
Repas adulte :	4.18 €	4.25 €
Goûters :	1.20 €	1.23 €
Repas Micro-crèche :	3.62 €	3.68 €

Mme Prono demande quand pourra-t-on refaire une nouvelle consultation d'appel d'offres ?
Monsieur le Maire répond en 2028.
Monsieur DUBOS indique trouver les prix élevés pour la qualité.
Monsieur le Maire explique que dans les critères d'appel d'offres, leurs prix étaient les moins chers. Un repas test a été demandé, il n'y a que ce prestataire CRM qui a apporté un repas de dégustation. C'était pourtant un critère obligatoire au passage du marché public. Le test du repas avait été pourtant concluant.
Il est précisé par Monsieur le Maire qu'il est convenu que cette augmentation n'aura pas d'incidence sur la tarification applicable aux familles. La commune en assumera le coût compte tenu du contexte économique. La volonté étant de ne pas procéder à une augmentation des tarifications familiales, dont leurs montants sont rappelés.
L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés par 22 voix Pour et 1 abstention de M. Assogho NGUEMA, prend acte de l'indexation contractuelle des prix au contrat de prestation de restauration scolaire appliqué par le prestataire C.R.M. et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

Point 9. Délibération relative à la révision des tarifs et à la modification des conventions de location des salles municipales

Pour rappel, la commune met à disposition des usagers plusieurs salles municipales destinées à l'organisation de réunions, manifestations associatives, événements familiaux ou professionnels.
Afin d'assurer une gestion cohérente du service public, d'harmoniser les conditions d'accès et de simplifier les modalités de location, il sera proposé à l'assemblée de procéder à une révision des tarifs de location ainsi qu'à une actualisation des conventions d'utilisation.
Cette révision vise à garantir une équité de traitement entre les usagers et à clarifier les règles applicables, notamment en ce qui concerne la distinction entre les usagers domiciliés sur la commune et les extérieurs.
Elle s'inscrit également dans une démarche de bonne gestion du patrimoine communal et du bon fonctionnement de la commune.

Il est proposé la grille tarifaire et un principe de convention

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI



Grille tarifaire pour les particuliers Bauzifontins Week-end (du Samedi au Dimanche)

	TARIFS 2025			TARIFS PROPOSES 2026		
Salle	Location	Caution ménage	Caution matériel	Location	Caution ménage	Caution matériel
Gentillet	500 €	300 €	800 €	600 €	300 €	800 €
Clairefontaine	300 €	200 €	400 €	300 €	200 €	400 €

Grille tarifaire pour les autres publics Week-end (du Samedi au Dimanche)

	TARIFS 2025			TARIFS PROPOSES 2026		
Salle	Location	Caution ménage	Caution matériel	Location	Caution ménage	Caution matériel
Gentillet	1 200 €	400 €	800 €	1 500 €	400 €	800 €
Clairefontaine	--	--	--	800 €	200 €	400 €

La salle Clairefontaine pourra être réservable par les personnes extérieures à la commune, 2 mois uniquement avant la date souhaitée afin de donner la priorité aux bauzifontins.

Grille tarifaire pour des dates supplémentaires de réservations concernant les associations bauzifontines (au-delà de 2 réservations)

	TARIFS 2025			TARIFS PROPOSES 2026		
Salle	Location	Caution ménage	Caution matériel	Location	Caution ménage	Caution matériel
Gentillet	--	--	--	600 €	400 €	800 €
Clairefontaine	--	--	--	300 €	200 €	400 €

Monsieur le Maire précise que les modifications proposées ont pour objectifs de responsabiliser les locataires, il y a trop d'annulations et cela perturbe énormément les plannings.

Ces modifications permettront également d'ouvrir les locations des salles aux personnes extérieures de la commune.

Les autres salles ne sont pas concernées par la modification des tarifs ou des modalités de locations.

Tous les dossiers de locations passeront désormais par une validation de Monsieur le Maire.

M. LACAZE a formulé une remarque par mail au vu de son absence, Monsieur le Maire la partage avec l'assemblée. Il indique que les prix des locations dans les communs alentours sont nettement plus élevés.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, les tarifs proposés des locations qui seront demandées à compter du 1er septembre 2026, la modification des conventions en ce sens.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa LAMRHANI



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Point 10. Régularisation foncière : cession d'une emprise d'environ 21 m² sur le domaine communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande parvenue à la mairie provenant du propriétaire du restaurant « La Dépendance ». Il a constaté qu'une partie de son bâtiment empiète sur le domaine communal.
Le bâtiment implanté sur la parcelle AC 176, rue Jean Mermoz, a été construit en partie sur la parcelle AC 210, propriété de la commune de Fonbeauzard. Le propriétaire actuel, voulant régulariser la situation, demande à la commune la possibilité d'acheter l'emprise du bâtiment (21m2 environ à valider par le passage d'un géomètre à la charge de l'acquéreur).

L'avis du domaine sur la valeur vénale indique un prix de 40€/m2
L'estimation pour une vente de la surface du bâtiment : 21m2 x 40= 840€

Il s'avèrera nécessaire de faire réaliser le bornage du terrain cédé par un géomètre à la charge de l'acquéreur.

L'assemblée se demande comment cela a-t-il pu être possible ? Qui en est responsable.
Monsieur le Maire explique qu'à l'époque l'ancien propriétaire a effectué la construction du bâtiment via un architecte, personne ne s'est rendu compte de l'empiétement sur le domaine public. Le propriétaire actuel nous a lui-même alerté sur cette problématique et il souhaite trouver une solution. Nous ne pouvons qu'apprécier son honnêteté.

Monsieur PALOP demande sur quoi est indexé l'avis des domaines car le montant au m² est relativement bas.
Monsieur le Maire explique que c'est un prix moyen constaté aux alentours, il rappelle que c'est une zone urbanisée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à la majorité des membres présents et représentés par 15 voix Pour, 4 voix Contre (Mme PRONO, Mme CALUS, M. ASSOGHO, MME DIRAT), et 4 Abstentions (Mme MIGNOT, Mme CREVEL, M. RUIZ, Mme DEMATOS RUBBO), l'accord de principe de la régularisation foncière par la cession de l'emprise sur le domaine public sur la parcelle AC210.
L'assemblée charge M. le Maire de faire effectuer le bornage par le propriétaire ainsi que les documents nécessaires à la préparation de la cession, afin de pouvoir connaître l'emprise exacte à céder qui sera à mentionner sur la délibération qui sera prise lors du prochain conseil municipal.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD ★ HAUTE-GARONNE 31140 ★

Point 11. Délibération autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel informatique et d'un visiophone.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de la part de la directrice du groupe scolaire concernant le remplacement des équipements informatiques. Les ordinateurs présents dans les classes de l'école élémentaire sont obsolètes, il convient de procéder à leur remplacement. L'acquisition d'ordinateurs portables est préférable pour le fonctionnement des classes.

Il s'agit de 11 PC répartis au nombre de 1 pour l'école maternelle, 1 pour la directrice de l'école et 9 pour l'école élémentaire. Le devis de l'entreprise GROUPESI d'un montant de 4 950 € HT soit 5 940 € TTC est à considérer pour la demande et le besoin.
Une partie de l'investissement sera prise en charge par le budget d'investissement alloué annuellement à l'école, et le reste par le budget de la Mairie.
Il a également été demandé le remplacement du visiophone de l'élémentaire. Le devis correspond à la fourniture d'un visiophone géré par une carte GSM avec 2 boutons d'appel : 1 pour l'ULIS et l'autre pour la classe 1, d'un montant de 2 086.68 € HT soit 2 504.02 € TTC, par la société FOUSSIER est à considérer.

Le coût total de l'opération est de 7 036.68 € HT soit 8 444,02 € TTC

Une demande de subvention va être déposée auprès du conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire 2026, d'un montant de 2 462 €, soit 35% du coût total HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve ce projet de remplacement des équipements informatiques et de remplacement du visiophone à l'école élémentaire auprès de l'entreprise GROUPESI et de la société FOUSSIER, pour un montant total de l'opération de 7 036.68 € HT soit 8 444,02 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Point 12. Questions diverses : Reconduction tacite pour la 2ème année du marché public relatif à la gestion du service Enfance-Jeunesse par le LEC - Information concernant le renouvellement des défibrillateurs sur la commune

Reconduction tacite pour la 2ème année du marché public relatif à la gestion du service Enfance-Jeunesse par le LEC : Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu un marché public portant sur la gestion du service Enfance-Jeunesse avec le prestataire LEC. Ce marché a été attribué à l'issue d'une procédure conforme au Code de la commande publique Le marché prévoit une durée initiale d'un an, une reconduction tacite pour les années suivantes

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD 31140 HAUTE-GARONNE

dans la limite de 4 années (fin au plus tard au 31 août 2029), une clause de révision des prix fondée sur un indice de référence défini dans les pièces contractuelles, un mécanisme d'indexation encadré tel que défini lors de l'attribution du marché.
Cette reconduction tacite pour la deuxième année d'exécution intervient conformément aux stipulations contractuelles prévues dans le marché initial.

Une décision de Monsieur le Maire sera prise en application des articles L212-22 et l.2122-23 du Code générale des collectivités locales, actant la reconduction tacite du marché pour sa deuxième année d'exécution avec une hausse du budget initial de 5,9 % soit 21 618,30 € due :
- à la poursuite de l'avenant sur une année complète,
- une baisse des effectifs sur l'ALSH avec constat d'un écart des de produit des famille
- une hausse des salaires, l'inflation avec un point d'indice à la consommation de 2,6

et l'accord d'entreprise contrat d'engagement (CEE).

Pour rappel, le montant du marché est de 593 235.95 €.
Vient s'ajouter l'avenant n°1 souhaité par la commune de 24 017,16 € (du 3/11/ au 31/12/2025 et du 1/1 au 31/8/2026) soit un total de 617 253,11 €.

Reconduction du contrat pour la 2ème année portant le montant total à 635 749,94 €,
représentant une participation de la commune à hauteur de 386 121,31 €
(ALAE pour 230 625,58 € - ALSH 52 923,84 € - CAJ 102 571,89).

M. PALOP indique un changement total entre l'avant et le maintenant très apprécié des enfants et des parents. Le LEC participe activement aux évènements, la relation est plus fluide.

L'assemblée apporte une remarque : bien que la qualité du service soit appréciable et reconnue par la plus grande majorité des parents, il est tout de même constaté qu'au niveau des activités en ALSH il y en a très peu notamment par rapport au moment où le service était en gestion communale. De plus, les activités lorsqu'elles sont proposées sont très coûteuses et peu nombreuses. Il est également remonté que le point noir est la communication, tout doit passer par le directeur, ce qui a pu créer des difficultés organisationnelles en début d'année scolaire.

Mme MIGNOT souhaite tout de même appeler à rester en vigilance avec ce que nous pouvons entendre dans l'actualité à ce que cela ne se produise pas dans nos services.

- ***Information concernant le renouvellement des défibrillateurs sur la commune :***

Aujourd'hui il y a 6 défibrillateurs sur la commune dans les bâtiments :

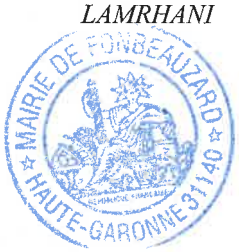
MAIRIE	Lifepak CR plus	Lifepak : Le modèle ne se fait plus, donc il n'est pas possible de remplacer les batteries.
TENNIS	Lifepak CR plus	
DOJO	Philips Heart start	Philips : Un rappel de produit est en cours et le matériel n'est plus garanti, donc il peut être défaillant.
PRIMAIRE	Philips Heart start	
FOOT	Philips Heart start	
SALLE A. GENTILLET	Philips Heart start	

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI



Possibilité d'installer 3 défibrillateurs en extérieur pour un accès 24h/24 et 7j/7 à toutes personnes : **DOJO** (pour la zone mairie/tilleul et dojo) ; **Ecole** et **Salle polyvalente** (pour la Zone Clairefontaine) en location afin d'assurer un matériel en état de fonctionnement selon les normes évolutives.
Prix par défibrillateur en location : 432 € TTC/an de location + achat du boîtier la première année seulement au tarif de 418.80€ soit 850.8€TTC la première année et 432€TTC par an les années suivantes.
Prix par défibrillateur à l'achat : 2 001,60 €.
Il n'est pas compris dans ces tarifs l'alimentation électrique nécessaire au fonctionnement du boîtier qui sera réalisée en travaux en régie. La commune opte pour l'installation des défibrillateurs en location.

Informations supplémentaires de Monsieur le Maire :

Canicule : Monsieur le Maire indique avoir dû prendre des arrêtés municipaux pour la fermeture de 4 jours de l'école du côté maternelle et de 2 jours du côté élémentaire.
La canicule a eu également une incidence sur la fête locale avec l'interdiction de la vente de l'alcool et l'annulation des feux d'artifice. Une baisse de la fréquentation et certains manèges ont décidé de quitter la commune avant la fin du week-end.

Climatisation du groupe scolaire : Un devis a été réalisé pour avoir une idée sur la mise en place des climatiseurs manquants dans les salles du groupe scolaire.
Afin de climatiser l'ensemble de la partie maternelle, 2 classes élémentaires, et l'Algeco, le devis transmis est de 43 000 € HT avec pose (1 groupe et 1 unité indépendante / 7KW / Pose dos à dos et à mi-hauteur pour plus de sécurité). Sur une moyenne gamme et 2 ans de garantie.
Il devra être rajouté une climatisation supplémentaire pour la cuisine. Il n'a pas été inclus dans le devis la climatisation des salles polyvalentes et de l'étage.
Ce projet n'est pas subventionnable. Seule l'installation d'une pompe à chaleur peut l'être. Il s'agira d'effectuer une étude de faisabilité et de bilan thermique.

Point sur la mise en route des panneaux photovoltaïques : La mise en fonctionnement et la sécurité des panneaux photovoltaïques ont été validées par les pompiers. La répartition sur les autres bâtiments est en cours de discussion avec ENEDIS.

Un planning prévisionnel des dates des prochains Conseils Municipaux va être communiqué avec un rythme d'un conseil tous les 2 mois environ. Ces dates ont été réfléchies en fonction des obligations comptables. Les dates communiquées sont susceptibles d'être modifiées.

La kermesse de L'APE a été un véritable succès.

Les assurances de la mairie pour le personnel, les élus, les bâtiments et les véhicules sont en cours d'études. A prendre en compte que la pompe à chaleur sera rajoutée dans le contrat.

Marché plein vent : la proposition du SDEHG pour l'installation d'un coffret électrique sur le parking de la mairie est de 3 050 € de reste à charge à la mairie, avec un délai de 3 mois.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Mise en place d'un passage piéton chemin des Bourdettes. Toulouse Métropole le prend sur notre enveloppe de financement de la voirie. (Coût environ de 8 000€)

Sécurité : M. GALAUP souhaite informer l'assemblée qu'il a été élu au sein de la commission du SDEHG. Il indique être en cours de remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.
M. NGUEMA demande avec qui le tri du PCS est-il effectué. M. GALAUP répond que pour le moment il le fait seul et se fera aider par un organisme extérieur par la suite.

II- Point des commissions :

1) Action sociale : Mme MIGNOT, adjointe aux affaires sociales et de santé, indique :

-*Plan canicule* **:** le Plan canicule a été activé. La prise de contact avec les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal a permis d'identifier une situation nécessitant un signalement auprès du Conseil départemental, afin de permettre une prise en charge adaptée.

-*Voyage seniors* **:** une réunion d'information consacrée à l'organisation du voyage seniors s'est tenue en mairie.

-*Remplacement de l'agent responsable du CCAS :* dans le cadre du départ prochain à la retraite de Mme Foulquié Rosie, le recrutement pour un poste à mi-temps est actuellement en cours.

L'assemblée prend acte.

***2) Démocratie* participative :** Monsieur NGUEMA, adjoint à la Citoyenneté, Cadre de vie et Mobilité, informe l'assemblé des points suivants :

- *Conseil Municipal des Jeunes* **:** une réunion est prévue avec la directrice de l'école, Mme MERCIER afin de débuter le projet au début du mois de janvier 2027.

-*Intergénérationnel* **:** un projet conjoint avec la commission Enfance et Jeunesse sera présenté et abordé à la rentrée de septembre 2026.

- *Handicap* **:** un projet est porté en collaboration avec Mme CREVEL, conseillère municipale. Sa mise en œuvre est toutefois quelque peu retardée par des difficultés liées à la communication. La commission s'interroge notamment sur la procédure à suivre et sur le destinataire des demandes de diffusion.

M. le Maire précise que M. Talbi, agent chargé de la communication, est le référent pour les demandes de publication. Il centralise les demandes et, si nécessaire, en fait part au conseiller municipal avec lequel il travaille en collaboration, et réciproquement.

- *Réunions de quartier* **:** le projet est actuellement en réflexion avec M. BLOCKLET. L'idée serait de diviser la commune en quatre secteurs et d'organiser trois réunions annuelles par secteur. Ce projet reste à l'étude, compte tenu du nombre important de réunions à organiser

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD ☆ HAUTE-GARONNE 31140

ainsi que du travail de préparation nécessaire. Il conviendra également de veiller à ce que cette démarche puisse s'inscrire dans la durée et ne s'essouffle pas au fil du temps.

L'assemblée prend acte.

3) Finances **:** M. BLOCKLET, adjoint aux finances, indique avoir pu synthétiser les différents projets transmis par les commissions. Il a présenté ces demandes à M. le Maire. Le chiffrage des projets est en cours, en collaboration avec M. PICHAUD, responsable des services techniques, et Mme DI GIACOMO, DGS. Néanmoins, certains projets nécessitent encore des précisions complémentaires afin de pouvoir être évalués.

L'assemblée prend acte.

4) *Culture* **:** M. DELEDICQ, adjointe à la culture communale et intercommunale, informe :

- *Fête de la musique* : la Fête de la musique, organisée le 21 juin 2026, constituait un nouvel événement sur la commune. Cette manifestation s'est bien déroulée et a été appréciée. Le jardin du Pôle Éducation s'est révélé être un lieu particulièrement adapté, notamment grâce à sa bonne ventilation.

- *Prix Victor Hugo* : la distribution des flyers est actuellement en cours.

- *Festival du Livre Jeunesse* : la programmation est en cours d'élaboration. Il est notamment prévu de proposer à des élèves de primaire l'étude d'une œuvre, suivie d'un échange avec son auteur.

- *Marché de Noël* : le relais de l'organisation est assuré avec Mme PIQUEMAL. Les candidatures des artisans sont en cours. Une concertation avec la commission est prévue afin d'étudier les possibilités de diversifier les stands proposés.

L'assemblée prend acte.

5) Vie associative : M. RUIZ, adjoint à la Vie Associative et évènementiel, informe l'assemblée :

**Réunion des associations* : La rencontre avec l'ensemble des associations s'est très bien déroulée. M. DUBOS a également pu assister à de nombreuses assemblées générales. Il est toutefois à noter que la gestion et la mise à disposition des salles communales restent complexes en lien avec les associations.

- Création de deux nouvelles associations : deux nouvelles associations ont été créées à la suite du souhait de leurs présidents de dissocier les activités « Country » et « Couture » de l'association Amical Loisirs et Culture. Il convient toutefois de relever que ces deux activités continueront également à être proposées par Amical Loisirs et Culture.

- Synergie avec la commune de Launaguet : des échanges sont actuellement en cours avec l'adjoint à la vie associative de la commune de Launaguet afin d'étudier des possibilités de synergie entre certaines associations.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

**Visite des installations :* M. DUBOS souhaite par ailleurs signaler trois points relevés lors de ses visites auprès des associations :

- Club de Poker : des cadenas sont apposés sur les réfrigérateurs. Il conviendra de vérifier si les réfrigérateurs concernés appartiennent au club de Poker. Il est rappelé que la Mairie avait demandé aux associations de ne pas multiplier les installations dans les locaux communaux.

- Climatisation des salles : une problématique concernant la climatisation des salles a été relevée. Un incident est notamment survenu lors de l'assemblée générale du café associatif, en raison d'un branchement non conforme sur le compteur électrique. La possibilité de remettre - en fonctionnement certaines climatisations pourra être étudiée.

- Subvention du club de rugby : un rappel est effectué concernant le versement de la subvention au club de rugby, dont le siège est situé à Aucamville et qui regroupe notamment le club de Fonbeauzard dans le cadre d'une entente.

**Divers :* Mme DEMATOS RUBBO rappelle, pour conclure, que la présence d'un nombre important d'élus est souhaitée lors des manifestations communales.

L'assemblée prend acte.

6) Scolaire, Enfance et Jeunesse : Mme PRONO, adjointe aux Affaires scolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse, informe l'assemblée que la période estivale est consacrée à la réalisation des travaux prévus au sein de l'école et du Point Jeunes.

L'assemblée prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD ★ HAUTE-GARONNE 31140 ★

Les 9 délibérations prises à l'ordre du jour lors de cette séance :

N° / Point des délibérations	Date d'examen de la délibération	Objet	État Approuvée/ Ajournée/ Rejetée
41.2026 / Point 3	02/07/2026	Délibération de principe pour les petits travaux urgents par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)	***Approuvée***
42.2026 et 42-2.2026 / Point 4	02/07/2026	Délibération pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la suite de l'organisation du vide-greniers par l'Amicale Loisirs et Culture et décision modificative n°2	***Approuvée***
43.2026 / Point 5	02/07/2026	Délibération pour décision modificative n°3	***Approuvée***
44.2026 / Point 6	02/07/2026	Délibération pour désignation des deux référents(es) "Egalité femmes-hommes" pour Toulouse Métropole	***Approuvée***
45.2025 / Point 7	02/07/2026	Délibération pour dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2027	***Approuvée***
46.2026 / Point 8	02/07/2026	Délibération pour indexation des prix du prestataire CRM pour la reconduction tacite du contrat de restauration	***Approuvée***
47.2026 / Point 9	02/07/2026	Délibération relative à la révision des tarifs et à la modification des conventions de location des salles municipales	***Approuvée***
48.2026 / Point 10	02/07/2026	Régularisation foncière : cession d'une emprise d'environ 21 m² sur le domaine communal	***Approuvée***
49.2026 / Point 11	02/07/2026	Délibération autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel informatique et d'un visiophone.	***Approuvée***

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Juillet 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026
La séance débute à 19h
Date de l'affichage : 23 juin 2026

Le Maire,
Mostafa
LAMRHANI

MAIRIE DE FONBEAUZARD 31140

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 02/07/2026

NOM	SIGNATURE
Mostafa LAMRHANI **MAIRE**	
Eléa CRINON **SECRETAIRE DE SEANCE**	